

ÉTUDIER LE MONDE AUTREMENT 2023/24 GUIDE DES SORTANTS

BY
CARRÉ
INTERNATIONAL



DÉPARTS EN MOBILITÉ ERASMUS+
WWW.UNICAEN.FR/MOBILITE





Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Photo : © 2022 - Tess et Faustine - L3 LEA à la Universidade de Aveiro, Portugal

TOUTES NOS FÉLICITATIONS POUR VOTRE SÉLECTION À UNE MOBILITÉ D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER AVEC LE PROGRAMME ERASMUS+ EN 2023/24 !

CE GUIDE VOUS AIDERA À PRÉPARER AU MIEUX VOTRE DÉPART AFIN DE PROFITER PLEINEMENT DE VOTRE DÉPART AU SEIN DE L'UNE DE NOS UNIVERSITÉS PARTENAIRES. NOUS VOUS INVITONS À LE LIRE ATTENTIVEMENT AVANT, PENDANT ET APRÈS VOTRE MOBILITÉ.

Le respect des consignes figurant dans ce guide vous évitera de perdre du temps et de l'énergie et surtout de ne connaître aucun désagrément lié à une mauvaise gestion de vos démarches.

Pendant votre mobilité, vos interlocuteurs à UNICAEN restent :

> au niveau administratif

le Carré international, Pôle des programmes de mobilité internationale (PPMI)

• intl.erasmus.sortants@unicaen.fr

> au niveau pédagogique

l'enseignant coordinateur de l'échange au sein de votre UFR.

Si de votre côté vous faites le choix de communiquer avec nos équipes par le biais d'une adresse mail personnelle, nous vous demandons que cette adresse indique clairement votre identité (nom et prénom). Nous vous remercions donc de ne pas utiliser d'adresses comportant un pseudonyme et/ou des numéros car elles rendent l'identification et le suivi difficiles.

Si vous avez changé d'adresse électronique depuis votre inscription en ligne sur la plateforme MoveOn, merci de nous en informer TRÈS rapidement afin d'éviter toute rupture du fil d'information.

Dans tous les cas, sachez que le PPMI communiquera systématiquement les informations générales relatives à votre mobilité sur votre adresse officielle UNICAEN, accessible de n'importe où dans le monde grâce à votre messagerie Zimbra et votre Etop@ss (<http://webmail.unicaen.fr>). Votre messagerie UNICAEN est la seule garante d'une information viable et continue.

SOMMAIRE

I. DÉMARCHES À ACCOMPLIR UNE FOIS SÉLECTIONNÉ(E)	
1. FORMALITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL	5
2. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS	6
2.1 Carte d'identité, passeport, visa, inscription consulaire	6
2.2 Santé	7
2.3 Assurances et assistance	8
2.4 Vaccinations	8
2.5 Budget	8
2.6 Logement	9
2.7 Carte de réduction ISIC	10
2.8 Electricité	10
2.9 Téléphone	11
3. FORMALITÉS LIÉES AU STATUT D'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE	11
3.0 Le test de langue EU Academy	11
3.1 Le contrat d'études	12
3.1.1 Les crédits	13
3.1.2 La validation de votre séjour d'études	13
3.2 L'attestation de présence et de fin de séjour	14
3.3 Le contrat de mobilité Erasmus+	14
3.4 Le rapport détaillé Erasmus+	15
3.5 Les inscriptions à UNICAEN	15
3.6 Les aides financières	15
3.6.1 L'aide de la commission européenne	16
3.6.2 L'aide Région Normandie «Pass Monde»	17
3.6.3 L'Aide à la Mobilité Internationale - AMI	17
II. AVANT VOTRE RETOUR	17
III. A VOTRE RETOUR	17
IV. ANNEXES	18
V. LES DATES À RETENIR	21

I. DÉMARCHES À ACCOMPLIR UNE FOIS SELECTIONNE(E)

Si le Pôle mobilité internationale (PPMI) a notifié sur le site de l'université votre pré-sélection, votre mobilité ne sera cependant effective qu'après la réussite à vos examens pour l'année universitaire 2022/23 (en cas de non-validation, vous ne partez pas en mobilité). Toutefois, il est impératif d'effectuer dès à présent trois types de démarches indépendantes les unes des autres :

- 1. Formalités liées à l'inscription dans l'université d'accueil**
- 2. Formalités administratives liées à la sortie du territoire français**
- 3. Formalités liées à l'acquisition du statut d'étudiant d'échange**

Si vous êtes sur liste complémentaire, vous serez contacté par le PPMI dès qu'un étudiant sur liste principale se sera désisté.

1. FORMALITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL (AVRIL)

Dès le début du mois d'avril, le PPMI annonce votre mobilité à l'université d'accueil. Vos noms et coordonnées sont envoyés aux universités où vous effectuerez un séjour l'an prochain. Elles sont informées de votre venue mais cependant c'est à vous qu'il appartient de les contacter pour réaliser votre inscription dans l'université étrangère.

COMMENT PROCÉDER ?

Le plus souvent toutes les informations sont disponibles sur leur site internet. **La première chose à faire est donc de vous connecter au site de votre future université** où vous trouverez toutes les informations pratiques concernant l'inscription, le logement, le calendrier académique... **Faites cette démarche le plus vite possible, dès la mi-avril.** Explorez correctement le site web de l'établissement qui vous accueillera. Munissez-vous d'un dictionnaire si nécessaire. Le principe est plus ou moins toujours le même : page de l'université, puis international, puis EXCHANGE ou INCOMING STUDENTS. Le plus souvent, vous trouvez un formulaire à télécharger ou une inscription en ligne (souvent appelé « application form »).

Chaque université a sa propre procédure d'inscription et sa propre date limite. Donc, ne vous fiez pas aux renseignements obtenus par un camarade, ils ne sont pas forcément valables pour vous !

Il est impératif que vous respectiez la date limite d'envoi des dossiers indiquée sur leur site.

Il est possible que vous ne trouviez pas les renseignements sur les cours qui seront alors consultables sur le site web de la faculté correspondante. Si après des recherches poussées vous n'avez pas trouvé l'information requise et que vous devez envoyer un message pour les obtenir, pensez-bien :

- à préciser votre statut d'étudiant Erasmus+
- à rédiger votre message en anglais ou dans la langue du pays concerné.

Le service compétent dans ce cas est le service des relations internationales (International Office).

Souvenez-vous que vous représentez maintenant UNICAEN auprès de nos partenaires. Adoptez en toute circonstance une attitude polie et professionnelle, ne harcelez pas enseignants et administratifs par le biais de messages électroniques variés. Listez les questions que vous vous posez et envoyez-les en une seule fois. Plus largement, soyez soucieux de ne rien faire qui pourrait remettre en cause le renouvellement de nos partenariats et porterait préjudice aux futures promotions d'étudiants.

2. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA SORTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

2.1 CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, VISA, INSCRIPTION CONSULAIRE

Dans les pays de l'Union européenne, avec le statut étudiant, une carte d'identité ou un passeport suffit pour les étudiants de nationalité européenne. Attention : pour les étudiants de nationalité non-européenne, un visa est généralement requis.

• **Carte d'identité et passeport : à demander à la mairie du lieu de résidence dès avril.** Le passeport coûte **86 €** et la carte d'identité **25 €**, gratuite en cas de renouvellement (détails sur <http://international.unicaen.fr/mobilite>).

Nos conseils :

- Prenez la précaution de conserver une version électronique de tous vos documents officiels. Classez-les dans un dossier électronique qui vous sera accessible n'importe où, comme par exemple le Porte-documents de votre messagerie UNICAEN Zimbra. Ainsi, en cas de perte et de vol, vous y aurez accès rapidement et cela allégera vos démarches.
- Le Ministère des affaires étrangères vous recommande de stocker une copie numérique de vos documents sur le site mon-service-public.fr (création d'un espace personnel).
- Munissez-vous d'au moins 2 photos d'identité.

• L'inscription consulaire (juillet)

Pensez-y avant votre départ !

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de Mairie ou de Préfecture. Lors de votre séjour à l'étranger, il est vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette inscription est la seule démarche qui permet au Consulat de France d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire. Elle est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

Pour toute inscription, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française et d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire.

Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription, consultez les sites internet suivants :

- site internet de l'Ambassade ou du Consulat du pays dans lequel vous allez séjourner.
- Maison des Français de l'étranger: www.mfe.org
- Conseils aux voyageurs + espace étudiants: www.diplomatie.gouv.fr

L'inscription ARIANE (juillet)

Tous les étudiants en mobilité sortante doivent OBLIGATOIREMENT s'enregistrer sur le service ARIANE du Ministère des affaires étrangères et du développement international: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

2.2 SANTÉ

• **Protection sociale (avril) : vous devez rester affiliés au régime de sécurité sociale français pendant toute la durée de votre mobilité.**

Avertissez votre centre de sécurité sociale de votre mobilité. Vérifiez avec lui comment vous serez couvert à l'étranger et s'il est nécessaire de souscrire une protection santé plus adaptée (*par exemple Plan Santé Internationale SMENO, Pack LMDE International, formule OJI de la MGEN ou encore le Pack HEYME*).

Pour un séjour d'études dans un des pays de l'Union européenne et de l'association européenne de libre échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse), il suffit de se procurer gratuitement avant le départ la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** auprès de votre centre de Sécurité sociale (*valable un an*). Cette carte vous permet, dans certains pays de ne pas faire l'avance des frais.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) et les complémentaires santé A quoi ça sert ?

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est individuelle, nominative, gratuite et obligatoire pour tout séjour Erasmus.

La CEAM garantit un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale. Les prestations sont servies sur présentation de la CEAM dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays de séjour.

La CEAM vous permet de bénéficier de prestations en nature de l'assurance maladie selon les modalités du pays où vous séjournez. Avec ce document, vous pouvez prétendre aux prestations pour des soins médicalement nécessaires pendant votre séjour. Vous n'êtes donc pas contraint de rejoindre, avant la fin prévue de votre séjour, votre État de résidence habituel pour y recevoir le traitement nécessaire.

Si vous n'avez pas demandé le remboursement de vos frais médicaux lors de votre séjour, vous pouvez présenter les factures et les justificatifs de paiement à votre caisse d'affiliation à votre retour en France.

Veillez consulter le site de la CEAM (<http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>) qui vous informe des spécificités de votre pays d'accueil : la liste des pays est dans l'encadré de droite.

Comment l'obtenir ?

- Si votre mutuelle étudiante est la SMENO, sur votre espace personnel (<http://espace-perso.smeno.com>) au moins 15 jours avant votre départ
- Si votre mutuelle étudiante est la LMDE, sur votre espace perso Ameli.fr (notez que vous recevez l'accès à votre « espace perso » Ameli.fr par courrier sous 10 jours suivant votre demande.)
- Pour les autres mutuelles, les contacter directement.

Les complémentaires santé

La complémentaire santé (SMENO/LMDE/HEYME) ou bien l'offre OJI de la MGEN **permet le remboursement sur la base du tarif de prestations médicales du pays d'accueil (la CEAM rembourse sur la base des tarifs français)**. Elle n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée, notamment pour les destinations hors Europe et dans le cas où vous seriez sujet à des maladies chroniques ou nécessitez un traitement de longue durée.

Le service des relations internationales de votre université d'accueil reste votre interlocuteur privilégié sur place pour vous conseiller au mieux sur le système de santé et les médecins à consulter en cas de besoin.

Si vous suivez un traitement médical, avant de partir, faites renouveler votre ordonnance et renseignez-vous pour pouvoir poursuivre votre traitement sans problème une fois sur place.

Contacts et renseignements :

- Mutuelle : CPAM (division des relations internationales)
- Assurance maladie : www.ameli.fr
- Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale : www.cleiss.fr
- Ministère de la santé et des solidarités : www.sante.gouv.fr

2.3 ASSURANCE ET ASSISTANCE (JUIN)

Avant votre départ, vous devez téléverser dans le formulaire MoveOn «avant la mobilité» 3 justificatifs d'assurance : rapatriement, « responsabilité civile étendue » et maladie.

Vous devez également souscrire à une assurance annulation au cas où, au dernier moment, vous ne pourriez pas partir (détails sur <http://international.unicaen.fr/mobilite>).

2.4 VACCINATIONS ET CONSIGNES SANITAIRES

Il est impératif de vous informer avant votre départ et de façon régulière sur les consignes sanitaires qui s'appliquent dans votre pays d'accueil (vaccins obligatoires, tests PCR, quarantaine, etc...). Toutes ces informations sont disponibles et mises à jour continuellement sur le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

2.5 BUDGET

Informez-vous sur le niveau de vie du pays dans lequel vous vous rendez. Le site internet de l'université d'accueil ou le site www.numbeo.com vous donneront des indications sur le budget mensuel d'un étudiant sur place.

Ouvrir un compte bancaire à l'étranger

Dans certains cas, vous serez obligé d'ouvrir un compte bancaire dans votre pays d'accueil: si vous percevez une aide locale, un salaire ou si vous êtes prélevé mensuellement (par exemple, pour un abonnement téléphonique sur place), etc. Pensez alors à bien vous renseigner sur les modalités d'ouverture, mais surtout de fermeture du compte

bancaire: l'ouverture ou la fermeture du compte est-elle payante ? Combien de temps à l'avance devez-vous prévoir pour la fermeture du compte ?

Si vous prévoyez d'ouvrir un compte bancaire, anticipez le délai de réception de votre carte bancaire en prévoyant d'avoir un peu de liquide sur vous pour régler les frais engendrés par votre arrivée.

Conserver son compte bancaire français

Si vous ne prévoyez pas d'ouvrir un compte bancaire à l'étranger, pensez à vous renseigner sur les partenariats disponibles entre votre banque française et une banque dans le pays d'accueil. Cela vous permettra de retirer de l'argent liquide à moindre frais. Pensez également à augmenter le plafond de votre carte bancaire si besoin (pour le retrait et les paiements) afin de vous éviter d'éventuels désagréments occasionnés par les nombreux frais de début de séjour.

Nos conseils :

Prévenir sa banque que l'on s'en va pour ne pas se faire bloquer sa carte !

Bien penser à stipuler à la banque du pays d'accueil que vous êtes étudiant ; la plupart du temps les banques proposent des forfaits ou des offres destinées aux étudiants.

Pensez à emporter un minimum d'argent liquide dans la monnaie du pays d'accueil (environ 30€) de façon à pouvoir faire face à des menues dépenses à votre arrivée (ticket de bus, taxi...).

2.6 LOGEMENT

La recherche d'un hébergement vous incombe.

Chaque pays dispose d'un système d'hébergement précis mais en règle générale, les étudiants sont hébergés dans des logements universitaires, appartements individuels ou partagés avec d'autres étudiants, chambres chez l'habitant, hôtels, auberges de jeunesse...

N'hésitez pas à considérer toutes les options concernant le logement :

- la colocation avec des locaux ou d'autres étudiants internationaux,
- la résidence universitaire,
- l'appartement privé,
- le logement chez l'habitant.

Gardez en tête que le type de logement que vous choisirez influera directement sur votre expérience internationale.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre établissement d'accueil et des nombreux groupes d'étudiants présents sur les réseaux sociaux afin de vous renseigner sur les offres en amont de votre mobilité.

Et consultez le groupe privé Facebook [Unis...Vers](https://www.facebook.com/Unis...Vers) pour obtenir les conseils, trucs et astuces des étudiants d'UNICAEN partis avant vous !

Prenez bien soin de vous informer sur :

- Les fournitures à disposition : le linge de lit est-il fourni (draps, couette, oreillers) ? Le logement est-il meublé ? Si oui, quels meubles sont disponibles ? Quelles sont les conditions d'utilisation ? Y a-t-il une caution à déposer ?
- La caution : est-elle obligatoire ? Combien de mois de loyer devez-vous avancer ?

Devez-vous présenter un garant ? Peut-il être de nationalité différente de celle du pays d'accueil ?

- Durée de l'engagement : y a-t-il un préavis pour quitter votre logement ? De quelle durée ? Avez-vous la possibilité de changer de logement s'il ne vous convient plus ou si vous en trouvez un autre en cours de séjour ?
- Distance du lieu de cours : pensez à vérifier la distance entre votre futur logement et votre campus (Google Maps, etc.). L'itinéraire est-il bien desservi ? Si oui, combien coûte l'abonnement de transports en commun, la location de vélo ou l'emplacement de parking ?

Pour un hébergement en colocation, consultez les sites suivants :

- www.easy-apartments-to-rent.com
- www.ma-colocation.com
- www.etudiant-voyageur.fr
- www.erasmusu.com/fr
- www.recherche-colocation.com
- www.expat.org/
- housing.justlanded.com/

Attention aux offres proposées par des français résidant à l'étranger : des colocataires locaux favoriseront votre intégration et votre progression linguistique.

Autres pistes de recherche :

- Les offices de tourisme des pays étrangers en France (*souvent à Paris*)
- Les forums Erasmus

NOS CONSEILS :

- *Prenez certaines garanties avant de vous engager, surtout auprès d'un particulier à distance (il existe des arnaqueurs qui ont fait des Erasmus leur cible privilégiée).*
- *Vérifiez la qualité du logement ainsi que son éloignement par rapport à votre université d'accueil. Si vous êtes dans une famille d'accueil, renseignez-vous sur les us et coutumes afin d'éviter tout choc culturel et bien des désagréments*

2.7 CARTE DE RÉDUCTION ISIC

La carte ISIC (*International Student Identity Card*), permet d'obtenir les mêmes réductions que celles attribuées aux étudiants ou aux jeunes de moins de 26 ans dans le pays concerné, pour un tarif de **13 €**. Elle est valable pour une année universitaire fixe quelle que soit la date d'émission, du 1er septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1 : soit 16 mois. Elle s'obtient avec un justificatif d'inscription à l'université de Caen en cours de validité et une photo d'identité. Contact : www.isic.fr

2.8 ELECTRICITÉ

N'oubliez pas de vous renseigner sur le type de branchements électriques disponibles dans le pays de destination. A titre indicatif, **l'ensemble de l'Europe utilise un courant alternatif de 220 V et 50Hz.**

Chypre, l'Irlande et Malte emploient des prises carrées à trois broches. En général des adaptateurs sont vendus dans les aéroports et dans la plupart des lieux touristiques.

2.9 TÉLÉPHONE

Il existe un seul préfixe pour téléphoner à l'étranger où que vous soyez dans le monde: le 00, suivi de l'indicatif du pays destinataire (exemple : pour téléphoner en France depuis l'étranger, composer le « 0033 » à la place du « 0 » initial. Un numéro de mobile commencera donc par «00336» suivi des neuf derniers chiffres).

Renseignements sur tous les indicatifs pays : www.indicatifs-pays.com

3. FORMALITÉS LIÉES AU STATUT D'ÉTUDIANT D'ÉCHANGE

Être étudiant d'échange suppose la mise en place de différents documents qui vont vous permettre de justifier de ce statut particulier. En effet, vous n'allez pas pouvoir suivre le déroulé habituel de votre cursus au sein de votre composante (suivi des cours prévus dans la maquette du diplôme, passage des examens correspondants) et donc vous allez devoir établir différents documents spécifiques qui vont vous permettre de suivre sans encombre un cursus à l'étranger et VALIDER votre année d'études à votre retour en France.

Les différents documents de mobilité que vous allez devoir gérer sont les suivants:

- contrat d'études
- contrat de mobilité Erasmus+ et Charte Erasmus+
- attestation de présence et de fin de séjour
- rapport détaillé Erasmus+
- test de langue EU Academy

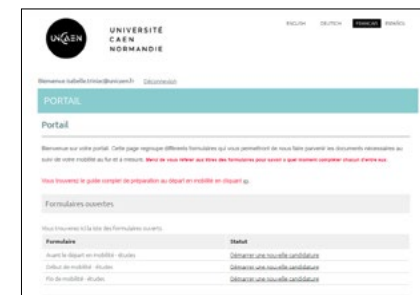
Chaque document de mobilité suppose de suivre une procédure bien établie et, pour certains, de respecter une date limite de retour du document au PPMI. Soyez-y vigilant.

Tous ces documents avec leur mode d'emploi sont téléchargeables sur notre site: <http://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/preparer-son-depart/>

> rubrique **Démarches**

Pour optimiser la gestion de ces documents de mobilité, nous avons créé un portail Moveon dans lequel vous devrez déposer tous ces documents.

Pour y accéder, vous devrez réutiliser les identifiants que vous avez utilisés pour votre dossier de candidature Moveon.



3.0 LE DISPOSITIF EU ACADEMY DU PROGRAMME ERASMUS+

Si vous partez en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+, vous recevrez avant votre départ à l'étranger une invitation par e-mail afin d'effectuer un test linguistique en ligne EU Academy qui vous permettra de connaître votre niveau et vous ouvrira l'accès aux cours de langue gratuits et illimités en ligne sur la plateforme linguistique

Erasmus+. (Si vous ne recevez pas ces cours, contactez le PPMI qui fera le nécessaire pour régler ce problème).

À la fin de votre séjour, vous pourrez également effectuer un autre test de langue EU Academy afin de mesurer vos progrès.

Ces 2 tests ne sont pas obligatoires. Les résultats n'influenceront pas votre départ à l'étranger ni le versement de votre bourse Erasmus+. Vous ne serez pas pénalisé en cas de mauvais résultat. Le but de ces tests est de vous aider à évaluer votre niveau et de vous donner l'opportunité de progresser en vous ouvrant l'accès aux cours gratuits en ligne.

Plus d'informations sur le dispositif EU Academy :
<http://academy.europa.eu/>

3.1 LE CONTRAT D'ÉTUDES : LA LISTE DES COURS À SUIVRE (AVRIL)

Le contrat d'études liste les matières que vous avez choisies dans l'université partenaire. C'est un contrat qui vous assure la reconnaissance des matières effectuées à l'étranger s'il est signé par toutes les personnes requises (votre enseignant coordinateur à UNICAEN et votre coordinateur dans l'Université d'accueil).

A l'aide de la liste des matières proposées dans l'université qui vous accueillera, vous devez établir un programme d'études qui corresponde au mieux à celui que vous suivriez ici dans le diplôme où vous serez inscrit(e) en 2023/24. Pour l'établir, vous devez donc vous munir également de la liste des matières du diplôme de rattachement à Unicaen. N'indiquez les codes des cours que s'ils apparaissent sur le site Internet de l'Université d'accueil.

Le contrat d'études doit être complété avec l'intitulé exact des cours choisis et comporter pour chaque matière le nombre de crédits ECTS. Il est possible que vous ne puissiez pas avoir accès à la liste des matières pour le second semestre; vous pouvez alors faire un contrat pour le seul 1er semestre mais devrez obligatoirement répéter cette opération au début du second semestre.

Il vous est possible de modifier votre choix une fois arrivé sur place. Pour cela, vous devez remplir la feuille de modification de contrat d'études intitulée *partie à compléter pendant la mobilité : modifications apportées au contrat initial*.

La validation de votre diplôme ainsi que l'octroi des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre dépend du respect de cette obligation.

La liste des matières dispensées dans les universités partenaires est disponible sur leur site web. Commencez dès à présent à préparer ce document qui devra être signé par le coordinateur pédagogique et par le coordinateur institutionnel d'Unicaen et de l'Université d'accueil, idéalement avant votre départ.

Ce document peut être modifié si nécessaire et chaque modification devra faire obligatoirement l'objet d'une révision de votre contrat et surtout de leur validation par l'enseignant coordinateur de votre département.

Dans tous les cas, un contrat d'études **DÉFINITIF** signé par toutes les personnes requises devra être disponible sur votre espace MoveOn **avant le 1^{er} novembre (mobilité du premier semestre ou de l'année), et avant le 31 mars (mobilité du second semestre).**

Rappel :

Votre professeur référent est votre interlocuteur pour la mise en place de votre contrat d'études et pour son éventuelle modification à votre arrivée sur place. Il vérifiera si vos choix sont équivalents aux cours d'Unicaen et en adéquation avec le diplôme que vous préparez.

L'ensemble des démarches est désormais dématérialisé sur la plateforme MoveOn. Retrouvez le détail de la procédure OLA sur <https://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-detudes/preparer-son-depart/cours/>

3.1.1 LES CRÉDITS

Le système ECTS a été mis en place pour faciliter la reconnaissance des périodes d'études effectuées dans les universités européennes. A chaque matière correspond un nombre de crédits ECTS donnant une indication sur le volume de travail à fournir. Le contrat d'études devra totaliser une somme de 30 crédits ECTS pour un semestre. Il est possible que le système ECTS ne soit pas utilisé dans l'Université qui vous accueillera ou que vous deviez faire des conversions à partir du système de crédits utilisé par votre université d'accueil. Il est enfin possible que ce système ne soit pas encore en place. Le coordinateur de votre département se chargera alors de vous indiquer le volume de cours à choisir.

Vous devez choisir vos cours en vous fondant sur un total de **60 crédits équivalent ECTS/an** à obtenir. Il est parfois difficile de faire un contrat comportant 30 ECTS pour chaque semestre et une tolérance est acceptée en cas de déséquilibre (28 ECTS pour le 1^{er} semestre et 32 pour le second par exemple).

3.1.2 LA VALIDATION DE VOTRE SÉJOUR D'ÉTUDES

La validation de votre séjour d'études à l'étranger sera basée sur votre contrat d'études signé par toutes les parties. Vous devez passer tous les examens prévus y compris les rattrapages, à l'étranger.

A la fin de votre séjour, votre université d'accueil éditera un relevé de notes correspondant aux cours figurant sur votre contrat d'études. Ce relevé de notes sera transmis au service scolarité de votre composante à UNICAEN afin que vos résultats soient examinés par le jury compétent dans votre discipline.

Voici les règles qui s'appliquent :

- si vous validez la totalité de vos crédits à l'étranger (équivalent à 30 crédits ECTS par semestre), les crédits obtenus à l'étranger seront alors automatiquement pris en compte par UNICAEN pour l'obtention de votre diplôme français.
- si vous ne validez pas la totalité de vos crédits à l'étranger, vous n'obtiendrez pas votre diplôme français par simple transfert de crédits. Vous devrez OBLIGATOIREMENT valider les crédits non obtenus à l'étranger après votre retour de mobilité. Vous devrez ainsi compléter en France votre cursus d'études pour obtenir le nombre de crédits nécessaire à l'obtention de votre diplôme français.

Attention : les systèmes d'évaluation et de notation sont très différents d'un pays à l'autre (lettres, notes sur 5, etc...). Par ailleurs, la notion de note « satisfaisante » n'est pas du tout la même d'une culture à l'autre. Ainsi, un 12/20 en France est une note satisfaisante alors que dans d'autres pays elle pourra être perçue comme une très mauvaise note. Par conséquent, les notes obtenues à l'étranger sont converties selon des critères spécifiques. Seuls les enseignants et les jurys d'examens sont compétents pour établir cette conversion. Pour plus de détails, vérifiez le tableau de conversion en annexe 2.

Enfin, à l'étranger, il n'existe pas de système de compensation des notes. Cependant, à votre retour de mobilité, votre relevé de notes (fourni par votre université d'accueil) sera transmis au jury d'UNICAEN pour validation des crédits ECTS obtenus à l'étranger et à ce moment là, le système de compensation des notes est applicable.

3.2 L'ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE FIN DE SÉJOUR

Ce document sert à confirmer officiellement les dates du début et de la fin de votre mobilité à l'étranger.

Il vous est remis par le PPMI avant votre départ à l'étranger, dans la seconde quinzaine de juin.

Attestation de présence

A votre arrivée dans l'université partenaire, vous devez vous rendre aussitôt au service relations internationales qui remplira l'attestation de présence, la signera et apposera le cachet de l'université d'accueil. Attention : la date de fin de mobilité DOIT INCLURE la période d'examens. N'oubliez pas d'indiquer vos nom et prénom.

Vous devrez nous la transmettre par mail à intl.erasmus.sortants@unicaen.fr

Attention ! L'attestation de présence est le document qui va permettre au PPMI d'engager la procédure de mise en paiement des aides financières. Sans ce document, le PPMI ne pourra pas vous payer vos bourses !

Attestation de fin de séjour

Ce document doit nous être retourné par e-mail signé par votre université d'accueil. La date de la fin de votre mobilité nous permettra de calculer le montant définitif de votre aide financière Erasmus+. Les montants prévus au départ sont indicatif car ajustés à la hausse ou à la baisse en fonction de la date réelle de votre fin de mobilité.

3.3 LE CONTRAT DE MOBILITÉ ERASMUS+

Avant votre départ, le PPMI éditera votre contrat de mobilité Erasmus+ qu'il fera signer par le Président d'Unicaen. Ce document est le document officiel qui prouve que vous êtes un étudiant Erasmus+. Sur ce document figure les principaux renseignements relatifs à votre mobilité Erasmus+ (dates de votre mobilité, établissement d'origine, établissement d'accueil, diplôme préparé, etc.). C'est en quelque sorte votre « **passport Erasmus+** ».

Dans la seconde quinzaine de juin, vous recevrez du PPMI ce document pour signature en 2 exemplaires. L'un de ces deux exemplaires vous sera remis et le PPMI conservera

le second original dans votre dossier. En accompagnement de ce contrat de mobilité Erasmus+, la charte Erasmus+ vous sera également remise. Cette charte rappelle vos droits et vos engagements dans le cadre du programme Erasmus+.

3.4 LE RAPPORT DÉTAILLÉ ERASMUS+

Ce document est un questionnaire réalisé par la Commission européenne pour obtenir des informations concrètes sur la qualité du programme de la part des étudiants Erasmus bénéficiaires.

Il vous sera adressé directement par la Commission européenne par mail. Vous devrez y répondre et le retourner par mail également **avant le 31 mai**. C'est un document de mobilité **OBLIGATOIRE** exigé par le programme.

3.5 LES INSCRIPTIONS À UNICAEN

Avant votre départ à l'étranger, **vous devez impérativement procéder à votre inscription administrative et à votre inscription pédagogique**. En effet, pendant toute votre mobilité, vous restez étudiant d'Unicaen. Vous devez également vous affilier à la sécurité sociale française (voir rubrique 2.2 santé).

ATTENTION ! les étudiants venants des classes préparatoires doivent obligatoirement faire une demande de validation d'études sur la plateforme **e-candidat**.

Penser à prévenir la scolarité de votre UFR de rattachement de votre mobilité. Pensez à préciser votre qualité de boursier sur critères sociaux le cas échéant. En effet, cette information est importante pour le contrôle d'assiduité auquel vous êtes soumis dans ce cas.

Notre conseil : pensez à laisser un exemplaire de certificat de scolarité à vos proches ainsi qu'une procuration sur votre compte bancaire et organismes divers.

3.6 LES AIDES FINANCIÈRES

Les aides financières liées aux programmes d'échange sont les suivantes :

- l'aide de la commission européenne
- l'aide de la Région Normandie : Pass Monde
- l'aide du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (boursiers sur critères sociaux uniquement) : Aide à la Mobilité Internationale (AMI)

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, le PPMI vous a réclamé les documents nécessaires à la mise en place du paiement des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre. **Vous n'avez pas de dossier complémentaire à constituer pour les aides Erasmus+ et AMI (pour les étudiants boursiers sur critères sociaux)**. Le PPMI se charge en effet de réaliser pour vous les démarches liées aux aides financières.

En revanche, vous devez faire des démarches auprès de la Région Normandie pour obtenir l'aide financière régionale du dispositif PASS MONDE à l'adresse suivante :

<http://passmonde.normandie.fr>

Dès validation de votre demande par la Région, il vous sera demandé d'adresser un mail au PPMI (intl.erasmus.sortants@unicaen.fr) pour que nous procédions à la

validation de votre demande sur la plateforme Pass Monde. Cette démarche est à faire IMPÉRATIVEMENT AVANT LE DÉBUT DE VOTRE MOBILITÉ D'ÉTUDES.

Toutes ces aides sont versées directement sur le compte bancaire français de l'étudiant bénéficiaire (*RIB remis lors du dépôt du dossier de candidature*).

Attention ! Ce compte bancaire doit obligatoirement rester actif au minimum 2 ans après le dépôt de la candidature.

Pour engager le paiement des aides financières, le PPMI doit avoir reçu l'attestation d'arrivée. Sans ce document, aucun paiement ne peut avoir lieu. Il déclenche le début du processus de mise en paiement des aides.

Important : le paiement est également dépendant du versement de ces aides par les organismes financeurs.

3.6.1 L'AIDE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le montant de cette aide est différente selon le pays d'accueil.

- Pour les séjours d'études dans les pays du **Groupe 1** (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède) l'aide financière est de **330€ par mois**.
- Pour les séjours d'études dans les pays du **Groupe 2** (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal) l'aide financière est de **270 € par mois**1.
- Pour les séjours d'études dans les pays du **Groupe 3** (République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) l'aide financière est de **210 € par mois**.

70% du montant de la bourse est versé après réception de l'attestation d'arrivée.

Le solde est versé en fin de mobilité, après réception de l'attestation de fin de séjour.

UN SUPPLEMENT FINANCIER POUR LES ETUDIANTS AYANT MOINS D'OPPORTUNITES

Pour répondre à l'objectif du programme Erasmus+ (2021-2027) qui vise à développer l'égalité des chances, l'inclusion et la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités, les étudiants bénéficiaires de la bourse Erasmus+ (études et stages) qui répondent au moins à l'un des critères suivants sont éligibles à **un complément financier à leur bourse Erasmus+ d'un montant mensuel de 250 euros** (sur présentation d'un justificatif) :

1. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 ou 7
2. appartenant à un foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€ (sur l'année complète)
3. habitant dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR)
Pour vérifier si l'adresse de la résidence principale en France de l'étudiant est classée dans une ZRR, les étudiants doivent consulter le Zonage de politiques publiques par L'Observatoire des Territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>
4. habitant à une adresse classée Quartiers Prioritaires de la Ville
Pour vérifier si l'adresse de l'étudiant est classée Quartier Prioritaire de la Ville,

les étudiants doivent saisir l'adresse de leur résidence principale en France sur le site de la Politique de la Ville dans la barre de recherche «Votre adresse est-elle en quartier prioritaire de la politique de la ville ?» : <https://sig.ville.gouv.fr/>

3.6.2 L'AIDE DE LA RÉGION NORMANDIE «PASS MONDE»

Pour prétendre à l'aide régionale, vous devez obligatoirement répondre aux 3 critères suivants :

- 1- avoir moins de 31 ans,
- 2- avoir son foyer fiscal rattaché en Normandie,
- 3- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 30000 €.

Montants :

200€ de forfait de départ + 40€/semaine dans la limite de 26 semaines (pour l'ensemble de tous les programmes de mobilité confondus).

3.6.3 L'AIDE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE APPELÉE L'AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE - AMI (BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX UNIQUEMENT)

Les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent percevoir une aide complémentaire. Les critères d'attribution ainsi que les montants accordés sont définis et votés par la commission des relations internationale d'UNICAEN.

Les montants sont les suivants :

- **B 4-5-6-7 : 3600 €/année, 2400 €/semestre**
- **B 1-2-3 : 2800 €/année, 2000 €/semestre**
- **B 0bis : 2000 €/année, 1200 €/semestre**

La bourse est versée en une seule fois après réception de l'attestation d'arrivée.

Précision : pendant leur mobilité, les étudiants boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse du CROUS.

Pour bénéficier de cette aide, les étudiants boursiers doivent transmettre leur notification de bourse sur critères sociaux 2023/24 au PPMI en juin 2023.

II. AVANT VOTRE RETOUR

Avant votre retour en France, pensez à récupérer votre relevé de notes auprès de votre université d'accueil et à l'envoyer à votre UFR (*+1 copie au PPMI*) afin que vos résultats puissent être validés par UNICAEN.

III. A VOTRE RETOUR

Transmettre au PPMI tous les documents suivants :

- attestation de fin de séjour (document original),
- copie du relevé de notes obtenu à l'étranger.
- passer le 2nd test de langue sur la plateforme EU Academy si nécessaire.

Pour clore votre mobilité, vérifiez bien que ces documents ont tous été transmis au PPMI. En cas de doute, renvoyez-les.

Toute l'équipe du PPMI vous souhaite une bonne mobilité internationale.

RAPPEL : tous les documents de mobilité sont disponibles dans la section «Démarches» de <http://www.unicaen.fr/international/partir-a-letranger/en-sejour-de-tudes/preparer-son-depart/>

LIENS INTERNET DIRECTS

SÉCURITÉ



Conseils aux voyageurs



Mon service public



Ariane

ASSURANCE MALADIE



PASSEPORT



Mon service public

VISA



Diplomatie.fr

FINANCES



Budget



Aides financières

IV. ANNEXES

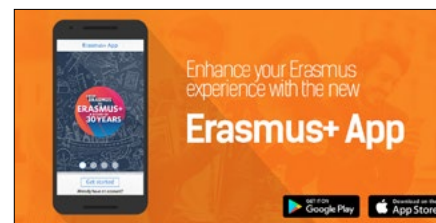
ANNEXE 1 : RESSOURCES POUR BIEN PRÉPARER SA MOBILITÉ

Les indispensables

- Le groupe privé Facebook **Unis Vers** du Carré international pour vous connecter avec des étudiants d'UNICAEN en mobilité ou en retour de mobilité : <https://www.facebook.com/groups/1933287153651357>



- La nouvelle application mobile Erasmus+ : <https://info.erasmusplus.fr/13-actualites/411-decouvrez-lapplication-erasmus.html>



Les autres ressources

- CRIJ : www.crijnormandie.fr | 16 rue Neuve Saint-Jean 14000 CAEN | 02 31 27 80 80
- Portail de l'Union européenne - Actualité de l'Union européenne : www.europa.eu/european-union/index_fr
- Eurodesk propose des informations sur l'éducation, la formation, la jeunesse et la participation des jeunes à des activités de dimension européenne : www.eurodesk.eu/france/
- Ministère des Affaires Etrangères, notamment rubrique Conseils aux voyageurs: www.diplomatie.fr
- Le site et la page Facebook de l'ambassade ou du consulat du pays de destination
- Guides de voyage et leurs sites internet : Routard, Lonely Planet ...
- Librairie du CIDJ (en toutes lettres) : www.cidj.com
- Euroguidance : <http://www.euroguidance-france.org>

ANNEXE 2 : TABLEAU DE CONVERSION DES NOTES | EUROPE

Attention, ce tableau est donné à titre d'exemple ; il ne constitue en aucun cas une règle.

TABLEAU DE CONVERSION DE NOTES
European Credit Transfer System

ECTS	Fail	E	D	C		B		A				
France	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Allemagne	6 ← 4.3	4.0 - 3.7	3.3 - 3.0	2.7 - 2.3	2	1.7	1.3	1.0				
Autriche	nicht genügen d 5	genügend 4	befriedigend 3	gut 2		sehr gut 1						
Belgique	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Danemark	0,3,5	6	7	8	9	10	11	12	13			
Espagne	suspensio 4	Aprobado 5 - 6	Notable 7 - 8		Sobresialente 9		Matricula de Honor 10					
Finlande		1	1.5		2	2.5		3				
Grèce	2, 3, 4	5	6	7	8		9	10				
Hongrie	1	2	3		4		5					
Irlande	Fail ← 39	Third 40 - 49 III	Lower 2nd 50 - 59 II.2	Upper 2nd 60 - 69 II.1	First 70 →							
Italie	← 18	18 - 23	24 - 26	27 - 28	29 - 30		30 e lode					
Norvège	IB	3.10-3.15	2.95-3.05	2.8-2.9	2.65 - 2.75		2.15 - 2.6					
Pays-Bas	← 5	5.5 - 6	6	6.5	7	7.5	8	8.5	9	10		
Pologne	← 1	2	3		4		5					
Portugal	← 9.9	10	11	12	13	14 - 15	16	17	18	19 - 20		
République tchèque	← 5	4	3		2		1					
Roumanie	2, 3, 4	5	6	7	8		9	10				
Royaume-Uni	Fail ← 39	Third 40 - 49 III	Lower 2nd 50 - 59 II.2	Upper 2nd 60 - 69 II.1	First 70 →							
Suède	U	G ou B		G ou BA		VG ou AB						
Suisse	1 ← 3	4		5								

V. LES DATES À RETENIR

DÉPARTS À L'ANNÉE OU AU 1ER SEMESTRE

MARS 2023

Résultat de la demande de mobilité et notification de placement dans une université d'accueil

AVRIL 2023

- Inscription à l'université d'accueil (et constitution du dossier si nécessaire)
- Vérifier **validité** carte identité et passeport et les REFAIRE si nécessaire
- Établir **contrat d'études**
- Couverture santé internationale/carte européenne d'assurance maladie

MAI 2023

- Signature** du contrat d'études + envoi dans l'université d'accueil
- Logement (voir page 9)
- Budget (voir page 8)
- Étudiants classes prépa** : validation d'études sur e-candidat

JUIN 2023

- Visa** (pour étudiants non-européens)
- Télverser sur MoveOn dans «Avant la mobilité» :
 - «**responsabilité civile étendue**» maladie rapatriement
 - notification du Crous (pour les boursiers uniquement)
- Envoi et signature du **contrat mobilité ERASMUS+** en ligne
- Test 1 **EU Academy** (optionnel)
- Dossier **Pass Monde** région Normandie

JUILLET 2023

- Inscription consulaire
- Inscription **ARIANE** (obligatoire pour tous)
- Inscription administrative à UNICAEN
- Inscription pédagogique à UNICAEN
- Étudiants classes prépa : envoi au PPMI de l'**avis favorable de validation d'études**
- Envoi au PPMI de la **notification de bourse 2023/24** (boursiers uniquement)
- Fournir un certificat de scolarité au PPMI

AOÛT 2023

- Inscription dans les cours de l'université d'accueil
- Attestation d'arrivée signée par l'université d'accueil (via MoveOn)
- Contrat d'études signé de toutes les parties (via MoveOn)

01/11/2023 (pour mobilités SM1 seulement)

- Test 2 **EU Academy** (si nécessaire)

MAI 2024

- Retour au PPMI de tous les documents de mobilité
- Test 2 **EU Academy** (si nécessaire)

DÉPARTS AU 2ND SEMESTRE

JUIN/JUILLET 2023

- Résultat de la demande de mobilité et notification de placement dans une université d'accueil
- Vérifier **validité** carte identité et passeport et les REFAIRE si nécessaire

SEPTEMBRE 2023

- Couverture santé internationale/carte européenne d'assurance maladie
- Visa** (pour étudiants non-européens)

OCTOBRE 2023

- Pré-inscription** en ligne à l'université d'accueil
- Établir **contrat d'études**
- Logement (voir page 9)
- Budget (voir page 8)

NOVEMBRE 2023

- Envoi et signature du **contrat mobilité ERASMUS+** en ligne
- Test 1 **EU Academy** (optionnel)
- Dossier **Pass Monde** Région Normandie

DÉCEMBRE 2023

- Téléverser sur MoveOn dans «Avant la mobilité» :
 - «**responsabilité civile étendue**» maladie rapatriement
 - carte européenne d'assurance maladie titre de transport
 - inscription **ARIANE**
 - notification du Crous (pour les boursiers uniquement)

JANVIER 2024

- Inscription dans les cours de l'université d'accueil
- Attestation d'arrivée signée par l'université d'accueil (via MoveOn)
- Contrat d'études signé de toutes les parties (via MoveOn)

MAI 2024

- Retour au PPMI de tous les documents de mobilité
- Test 2 **EU Academy** (si nécessaire)



Maison des langues et de l'international (MLI)
Campus 1 - Bâtiment i
CARRÉ INTERNATIONAL
Pôle des Programmes de mobilité internationale (PPMI)
Bureau Li 138

[HTTP://WWW.UNICAEN.FR/MOBILITE](http://www.unicaen.fr/mobilite)

Ouverture au public

lundi : fermé au public
mardi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
jeudi : 9h-12h30 et 13h30-16h30
vendredi : fermé au public